



INFCIRC/447 23 juin 1994

Distr. GENERALE

FRANCAIS

Original: ANGLAIS

CIRCULAIRE D'INFORMATION

RETRAIT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

- 1. Par une note diplomatique datée du 13 juin 1994, le Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée a informé le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, en tant que dépositaire du Statut de l'Agence, que le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée avait décidé de se retirer de l'AIEA à compter du 13 juin 1994. Ce retrait a été notifié au Directeur général de l'AIEA par une lettre du représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'AIEA datée du 15 juin 1994. Le texte de cette lettre et celui de la note diplomatique de la RPDC sont joints au présent document.
- 2. Conformément au paragraphe D de l'article XVIII du Statut, le Conseil des gouverneurs a été informé le 15 juin 1994 (GOV/INF/748). En réponse à la demande du représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique, les Etats Membres de l'Agence en sont informés par le présent document.

MISSION PERMANENTE DES ETATS-UNIS AUPRES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES A VIENNE

le 15 juin 1994

M. Hans Blix
Directeur général
Agence internationale de l'énergie atomique
Vienne
Autriche

Monsieur le Directeur général,

Par une note diplomatique datée du 13 juin 1994, la République populaire démocratique de Corée a informé les Etats-Unis d'Amérique, en tant que dépositaire du Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique, que la République populaire démocratique de Corée avait décidé de se retirer de l'AIEA à compter du 13 juin 1994. Vous trouverez ci-joint le texte de la note diplomatique de la RPDC.

Conformément au paragraphe D de l'article XVIII du Statut de l'AIEA, les Etats-Unis d'Amérique, en tant que Gouvernement dépositaire, sont tenus d'informer sans retard le Conseil des gouverneurs et tous les autres Membres du retrait de la RPDC de l'Agence. Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir porter le retrait de la RPDC de l'Agence à l'attention de tous les Membres de l'Agence en distribuant une copie de la présente lettre incluant le texte de la note diplomatique de la RPDC.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

John B. Ritch III Ambassadeur

Pièce jointe : Texte de la note diplomatique de la RPDC

TEXTE DE LA NOTE DIPLOMATIQUE DE LA RPDC

Pyongyang, le 13 juin 1994

Son Excellence Monsieur Warren Christopher Secrétaire d'Etat Etats-Unis d'Amérique Washington, D.C.

Monsieur le Secrétaire d'Etat.

Je tiens à vous rappeler que le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA/Agence) s'est prévalu de l'autorité du Conseil des gouverneurs de l'Agence pour adopter, le 10 juin 1994, une "résolution" injuste du Conseil imposant des "sanctions" contre la République populaire démocratique de Corée (RPDC), mesure qui a compromis les intérêts suprêmes de la RPDC, a porté atteinte de manière flagrante à ses droits souverains et à sa dignité, et a créé une situation telle qu'il est impossible à la RPDC de maintenir plus longtemps des relations normales avec l'AIEA.

Les inspections supplémentaires aux fins de la continuité des garanties, nous les avons acceptées avec bonne volonté malgré notre statut unique découlant de la suspension temporaire de la mise à effet de notre retrait déclaré du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et plus nous avons traité avec le Secrétariat de l'Agence, plus le problème s'est aggravé au lieu de se résoudre. Telles sont la sérieuse leçon et la conclusion que nous avons tirées de l'expérience que nous avons faite jusqu'ici en acceptant les inspections de l'Agence.

Tous les faits démontrent que le Secrétariat de l'AIEA a poursuivi le dessein politique malhonnête d'étouffer la RPDC sous le prétexte de ses inspections au lieu de rechercher une solution équitable à la question nucléaire.

S'agissant de l'adoption récente par le Secrétariat de l'Agence d'une nouvelle "résolution" injuste malgré notre vive opposition et nos mises en garde, j'ai été autorisé à informer, par votre intermédiaire, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, qui est le Gouvernement dépositaire, que, conformément au paragraphe D de l'article XVIII du Statut de l'AIEA, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a décidé de se retirer de l'Agence internationale de l'énergie atomique à compter du 13 juin 1994.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, les assurances de ma haute considération.

Kim Yong Nam Ministre des affaires étrangères République populaire démocratique de Corée